

- C O M M U N E D' O R S A Y -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 2009

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Etaient présents : David Ros, maire, président, Marie-Pierre Digard, Jean-François Dormont, Catherine Gimat, Joël Eymard, Elisabeth Delamoye, David Saussol, Michèle Viala, adjoints – Jean-Christophe Péral, Frédéric Henriot, Mireille Ramos, Didier Missenard, Louis Dutey, Eliane Sauteron, Claude Thomas-Collombier, Alexis Foret, Claudie Mory, José Goncalves, Benjamin Lucas-Leclin, Simone Parvez, Guy Aumette, Béatrice Donger-Desvaux, Hervé Charlin.

Absents excusés représentés :

Ariane Wachthausen pouvoir à Claudie Mory
François Rousseau pouvoir à Joël Eymard
Agnès Foucher pouvoir à David Saussol
Chantal de Moreira pouvoir à Jean-Christophe Péral
Sabine Ouhayoun pouvoir à Didier Missenard
Stanislas Halphen pouvoir à Louis Dutey
Yann Dumas-Pilhou pouvoir à Michèle Viala
Marie-Hélène Aubry pouvoir à Simone Parvez
Dominique Denis pouvoir à Béatrice Donger-Desvaux

Absents :

Jérôme Vitry

Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	23
Nombre de votants	32

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

José Goncalves est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2009

Le conseil municipal, par 27 voix pour, 1 voix contre (Aubry), 4 abstentions (Lucas-Leclin, Donger-Desvaux, Parvez, Denis) :

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2009.

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

DATE	N° DECISION	OBJET
18/09/2009	09-141	Convention de mise à disposition d'installations sportives municipales au profit des écoles des communes extérieures pour l'année 2009/2010 - conditions financières déterminées dans chaque convention
16/09/2009	09-142	Convention de mise à disposition d'installations sportives municipales au profit des établissements scolaires pour l'année 2009/2010 - A titre gratuit
16/09/2009	09-143	Convention d'assistance technique avec une diététicienne Mme Marianne BOUTIN - durée : 40 heures maximum pour l'année scolaire 2009/2010 - montant : 43€ par heure
21/09/2009	09-144	Convention de formation passée avec la société SOCOTEC pour 2 agents communaux, sur le thème "technicien non-électricien, préparation à l'habilitation électrique basse tension" du 5 au 9 octobre 2009 - montant : 3025,88€
12/10/2009	09-145	Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle de Noël "l'enfant pirogue et l'homme crocodile" passé avec la société BICEPHALE PRODUCTION pour les élèves des écoles élémentaires d'Orsay - les 14 et 15 décembre 2009 - montant : 3000,00€
06/10/2009	09-146	Convention de formation passée avec la fédération des secouristes français de la Croix Blanche pour une formation PSE1 pour 7 agents communaux travaillant à la piscine - le 3 décembre 2009 - montant : 630€
12/10/2009	09-147	Convention de formation passée avec l'Institut Supérieur de Rééducation Psychomotrice pour un agent communal, sur le thème "dialogue tonico-émotionnel" - du 16 au 20 novembre 2009 - A titre gratuit

2009-114 - RELATIONS INTERNATIONALES - CHARTE DE JUMELAGE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE ENTRE ORSAY-FRANCE ET DOGONDOUTCHY – NIGER

Le conseil municipal, par 27 voix pour, 2 voix contre (Aubry, Lucas-Leclin), 3 abstentions (Donger-Desvaux, Denis, Parvez) :

- **Décide** le jumelage entre la ville d'Orsay et la ville de Dogondoutchi au Niger.
- **Autorise** la signature de la charte de jumelage entre la ville d'Orsay et la ville de Dogondoutchi au Niger.

2009-115 - RELATIONS INTERNATIONALES - CHARTE DE JUMELAGE ENTRE ORSAY-FRANCE ET VILA NOVA DE PAÍVA (PORTUGAL)

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Décide** le jumelage entre la ville d'Orsay et la ville de Vila Nova de Paiva au Portugal.
- **Autorise**, la signature de la charte de jumelage entre la ville d'Orsay et la ville de Vila Nova de Paiva au Portugal.

2009-116- RAPPORT ANNUEL 2008 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE-DE-FRANCE (SIGEIF) – RAPPORT ANNUEL 2008 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Le conseil municipal,

- **Prend acte** du rapport annuel 2008 présenté par le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France.

2009-117- FINANCES - INTERCOMMUNALITE - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PLATEAU DE SACLAY – MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET MATERIEL AU PROFIT DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL DE LA VALLEE DE CHEVREUSE

Le conseil municipal, par 27 voix pour, 5 abstentions (Aubry, Lucas-Leclin, Donger-Desvaux, Denis, Parvez) :

- **Décide** de signer la convention de mise à disposition à la CAPS, en tant que gestionnaire de Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Vallée de Chevreuse, des locaux suivants susceptibles d'être utilisés, pour ses activités d'enseignement et de diffusion artistique :
 - l'auditorium et les annexes y afférant (hall d'entrée, régie technique, loges, toilettes) situés Allée de la Bouvèche à Orsay,
 - la salle d'orgue, située au rez-de-jardin de la Maison des Associations,
 - la salle de danse de l'espace Jacques Tati
 - la salle 101, située dans l'école primaire du centre
 - la salle des arts, rue serpente sous l'école élémentaire du Centre
 - le grand salon et la salle de conférence de la Bouvèche rue de Paris,
 - la salle de danse du CTM route de Montlhéry,
 - salle des claquettes
- **Précise** qu'en contrepartie de la diminution de l'attribution de compensation, la commune refacturera annuellement les charges de fonctionnement à la Communauté d'agglomération au prorata de l'occupation des salles.
- **Précise** que le coût des charges de fonctionnement de l'année scolaire 2006/2007 sera réévalué selon l'évolution de l'indice 043D « entretien et réparation courante du logement ».
- **Précise** que les services de la ville vérifieront chaque fin d'année scolaire, le planning des salles occupées par le conservatoire à rayonnement départemental et proposera s'il y a lieu des ajustements au prorata d'occupation en accord avec la Communauté d'agglomération.

2009-118 - FINANCES - INTERCOMMUNALITE - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PLATEAU DE SACLAY – PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES VOIRIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Le conseil municipal, par 31 voix pour, 1 abstention (Parvez) :

- **Se prononce** pour le procès-verbal de mise à disposition des voiries d'intérêt communautaire.

2009-119 - FINANCES - INTERCOMMUNALITE - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PLATEAU DE SACLAY – VOIRIE COMMUNAUTAIRE – CONVENTION DE REPRISE DE DETTE

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Autorise** le maire à signer la convention de remboursement de dette à passer avec la CAPS.
- **Précise** que cette délibération annule et remplace la délibération 2007-164 relative à la convention de reprise de dette voirie.

2009-120 - FINANCES - REDEVANCE D'UTILISATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC

Le conseil municipal, par 30 voix pour, 2 voix contre (Aubry, Lucas-Leclin) :

- **Fixe** la redevance unitaire pour occupation du domaine public à 1,20 € avec un minimum de perception à 23 € à compter du 1^{er} janvier 2010.
- **Précise** que sont exclus du champ de cette redevance :
 - les travaux effectués pour le compte de la commune ou des syndicats intercommunaux,
 - les manifestations culturelles, sportives ou autres, organisées par la commune ou des organismes tels que l'O.M.A.F., l'O.M.L.C., l'O.M.S. ou tout autre organisme assimilé, avec l'agrément de la ville,
 - les activités, commerciales ou non, proposées avec l'agrément de la Commune, par des associations à but humanitaire ou caritatif,
 - les fêtes foraines organisées périodiquement ainsi que les spectacles occasionnels pour enfants.

2009-121 - FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIETE HLM INTERPROFESSIONNELLE DE LA REGION PARISIENNE POUR LA REHABILITATION DE LA RESIDENCE DE L'YVETTE

Le conseil municipal, par 28 voix pour, 1 voix contre (Aubry), 3 abstentions (Denis, Lucas-Leclin, Parvez) :

- **Accorde** sa garantie d'emprunt à 100 %, à la SA HLM Interprofessionnelle de la Région Parisienne, domiciliée 46 rue du Commandant Louis Bouchet - 92365 Meudon-la-Forêt pour le remboursement de quatre emprunts, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Organisme prêteur	Montant du prêt	Nature du conventionnement	Durée	Indice de référence du taux d'intérêt
DEXIA	2 245 489 €	PLS	30 ans	Livret A
DEXIA	6 115 947 €	PLS	50 ans	Livret A
Caisse des Dépôts	2 287 224 €	PLUS	50 ans	Livret A
Caisse des Dépôts	2 745 847 €	PLAI	50 ans	Livret A
total	13 394 507 €			

- **Précise** que les caractéristiques détaillées des emprunts figurent en annexe à la présente délibération,

- **S'engage**, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus sur n'importe lequel de ces prêts, à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification des établissements bancaires concernés adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ces règlements.
- **S'engage**, pendant toute la durée des prêts, à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.
- **Autorise** le maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre les établissements bancaires et l'emprunteur.

2009-122 - FINANCES - MISE EN PLACE DU PORTAIL FAMILLE – PAIEMENT PAR INTERNET

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Approuve** le principe de mise en œuvre du paiement par carte bancaire à distance par l'intermédiaire d'Internet pour la régie Famille de la commune d'Orsay, équipée d'un logiciel permettant l'instauration de ce mode de paiement.
- **Précise** que les frais bancaires relatifs au mode de paiement sont à la charge de la commune et inscrits au budget.
- **Accepte** qu'en cas d'impayé, de rejet, de refus ou de contestation de la transaction par le porteur de la carte bancaire, le compte de la régie soit débité d'office, la charge étant supportée par la commune d'Orsay sans contestation possible. Tous les risques et les conséquences des impayés sont assumés par la commune.
- **Autorise** le maire ou en cas d'empêchement le maire-adjoint chargé des finances, à signer tout document relatif à l'instauration de ce mode de paiement.

2009-123 - PERSONNEL COMMUNAL - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Approuve** la mise à jour du tableau des effectifs des agents titulaires et non titulaires, qui tient compte des modifications liées à
 - 3 créations de postes,
 - 1 modification de temps de travail
- **Dit** que les dépenses correspondant à ces modifications figurent au budget principal.

2009-124 - SERVICES TECHNIQUES - REVALORISATION DU TARIF DE TRANSPORTS DE LA LIGNE 06-08

Le conseil municipal, par 27 voix pour, 5 voix contre (Aubry, Lucas-Leclin, Donger-Desvaux, Denis, Parvez) :

- **Fixe** le tarif du coupon de transport pour 10 voyages à 8,70 € à compter du 1^{er} novembre 2009.

- **Dit** que la compensation financière prise en charge par la commune et versée à l'exploitant, sera maintenue à 2,90 € par coupon vendu.
- **Dit** que les dépenses correspondantes seront affectées au budget de la commune.

2009-125 - SERVICE URBANISME - INSTAURATION D'UN PERIMETRE D'ETUDE SUR LE SITE DE L'ILOT DE LA POSTE

Le conseil municipal, par 25 voix pour, 7 voix contre (Aumette, Charlin, Aubry, Lucas-Leclin, Donger-Desvaux, Denis, Parvez) :

- **Approuve** l'instauration d'un périmètre d'étude sur le site de l'Ilot de la Poste.
- **Autorise** le Maire a prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution.

2009-126 - MOTION - PARTICIPATION DE LA VILLE D'ORSAY A LA MOBILISATION CITOYENNE EN VUE DE LA CONFERENCE DE COPENHAGUE SUR LE CLIMAT – SIGNATURE DE L'APPEL « L'ULTIMATUM CLIMATIQUE »

Le conseil municipal, par 25 voix pour, 7 membres ne participant pas au vote (Aumette, Charlin, Aubry, Lucas-Leclin, Donger-Desvaux, Denis, Parvez) :

- **Approuve** l'appel « Ultimatum climatique ».
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'appel.

2009-127 - MOTION - MAINTIEN DU SERVICE PUBLIC DE LA POSTE

Le conseil municipal, par 25 voix pour, 1 voix contre (Charlin), 6 membres ne participant pas au vote (Aubry, Parvez, Aumette, Denis, Donger-Desvaux, Lucas-Leclin) :

- **Affirme** son engagement en faveur du maintien du service public de la Poste.
- **Demande** le retrait du projet de loi postale 2009.
- **Demande** l'organisation d'un débat public et la tenue d'un référendum sur l'avenir du service public postal.

La séance est levée à 23 heures 35.

Orsay, le

David ROS
Maire d'Orsay
Vice-président du conseil général de l'Essonne